



CORREZE

CTL du 1^{er} juin 2021

Déclaration

Madame la Présidente,

Depuis 2019 et les premières annonces du NRP, **FO-DGFIP19** dénonce les deux corollaires de cette réforme, télétravail et travail à distance. Vous les avez présentés aux agents comme des solutions miracle pour leur faire accepter la réforme, mais leur seul but est en fait de casser l'unité et la solidarité dans les services pour mieux briser la résistance des collègues.

Nous avons pu constater récemment, à l'occasion de la mise en place du premier avatar du NRP, la fusion des SIE, que sur le travail à distance nous avons eu entièrement raison. Nous avons été obligés d'intervenir pour dénoncer la maltraitance faite aux collègues d'Ussel, considérés comme des sous-agents et méprisés par les responsables du SIE. Et ces collègues ont payé le prix fort pour votre décision de transférer leurs missions !

Pour le télétravail, vous avez eu une aide inespérée : la crise sanitaire vous a bien aidés à précipiter les choses, à isoler un maximum de collègues dans le télétravail, ne leur laissant guère le choix. Le bilan que vous en présentez est peut-être plaisant pour vous sur le papier, mais pour nous c'est du vent, très éloigné de la réalité. D'ailleurs, si les agents y adhéraient si volontiers, seriez-vous obligés de l'imposer aux chefs de service ?

Nous sommes là aujourd'hui pour vous livrer le bilan que nous, nous en faisons, sans les chefs de services, sans les psychologues, juste au vu des contacts réguliers que nous entretenons avec nos collègues télétravailleurs. Et en un an, nous avons entendu et vu de tout.

Tout d'abord, dans le domaine des pressions faites par les chefs de service, du simple et très courant « tu n'est pas en vacances, faut bosser plus », au très vicieux « tes collègues se plaignent que tu ne participes pas aux tâches collectives, il faut en faire plus pour les soulager », sans oublier le très immonde « comme tu ne peux pas recevoir les appels téléphoniques, je t'enlève tes responsabilités pour les donner à un autre », sans parler d'appels ou de mails à longueur de journée pour mieux « contrôler » le collègue. Pas étonnant que les horaires variables ne soient pas prévus pour les télétravailleurs ! Traités de cette façon, ils ne comptent pas leurs heures pour essayer d'échapper aux reproches !

Nous pouvons aussi évoquer la situation de ceux qui ont un ou deux jours de présentiel, qui ces jours-là arrivent le plus tôt possible, et partent le plus tard possible, pour pouvoir en faire un maximum au bureau, dans les meilleures conditions, avec accès au matériel et à tous les documents. Pour ceux-là, vous pourriez, si vous le souhaitez, avoir un indicateur : Ils pointent, et la consultation de l'amplitude horaire des journées de présence dans Sirrius vous ferait peut-être prendre conscience de leur situation.

Nous pouvons aussi vous parler de l'état de santé des télétravailleurs : état dépressif ou aggravation de pathologies liés à l'isolement et au stress, les arrêts maladie commencent chez les agents les plus fragiles, et nous ne parlerons même pas des TMS à venir, car un ordinateur portable n'est pas fait pour du travail de bureau 8 h par jour, et encore moins avec une table et une chaise de salle à manger !

Nous pouvons aussi parler des agents handicapés qui ont un aménagement de poste, mais qui n'ont jamais été contactés pour savoir de quoi ils avaient besoin à domicile. Là aussi, arrêt maladie assuré !

Pour **FO-DGFiP19**, un service ou un poste comptable, c'est un local, avec des agents qui travaillent ensemble, en pouvant échanger et s'entraider, et le télétravail doit rester une exception réservée à certains cas particuliers, à la demande des collègues, comme des agents affectés d'office très loin de leur domicile, ou dont l'état de santé justifie de ne pas faire trop de déplacements.

Vous nous proposez aujourd'hui un protocole pour lequel les organisations syndicales nationales ont quitté la table de négociations. Il n'est pas modifiable, ne prend aucunement en compte la situation des agents, et ne leur offre aucune protection... Il nous donne juste une nouvelle preuve du mépris avec lequel notre administration traite ses agents.

En conséquence **FO-DGFiP 19** refuse d'en discuter et de se prononcer dessus.